

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 04/11/24

Présents : MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P. LEDUC (Président), R. PANARIELLO, Mme N. OLLIVIER, M. G. LANDRIOT, MME RUPERT et M. L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

D5-C DU 10/03/2024

27164983 CARRIERES S/SEINE US 2 / BAILLY NOISY SFC 3

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 2 de CARRIERES S/SEINE évoluant en D5-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

La Commission désigne les matchs suivants :

D5-C DU 10/11/2024

28230597 CARRIERES S/S US 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2

Sans réception d'un nouveau lieu dans le délai imparti, la Commission dit match perdu par pénalité -1 point pour en donner le gain à ST GERMAIN EN LAYE (3pts, 0 but).

D5-C DU 01/12/2024

28230605 CARRIERES S/S US 2 / CHAMBOURCY ASM 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 15 Novembre 2024 au plus tard.

U16

D3B du 29/05/2024

25893420 CLAYES SS/BOIS USM 21 / CHAMBOURCY ASM 21

Transmis de la Commission de Discipline du 17/06/2024 infligeant une suspension de terrain de 2 matches.

La Commission désigne les matchs suivants :

D3-B DU 17/11/2024

28253675 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / VSCI 21

Courrier des CLAYES et de la mairie de BUC désignant les installations de BUC pour accueillir le match en question.

La Commission donne son accord.

D3-B DU 08/12/2024

28253690 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / CROISSY US 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 22 Novembre 2024 au plus tard.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL

AVANT MATCH PERDU & AMENDE AU CLUB RECEVANT

U16

D2-A DU 20/10/2024

28253343 CARRIERES GRESILLONS 21 / MARLY LE ROI US 21

2EME RAPPEL

AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

CC VETERANS

DU 20/10/2024

29746654 COIGNIERES FC 32 / TRIEL AC 32

CY U14

DU 13/10/2024

29746784 VOISINS FC 22 / VERNEUIL S/S US 21

FUTSAL

D1-A DU 17/10/2024

29608732 CFC 1 / MONTESON US 1

CY U15

DU 19/10/2024

29746723 PORT MARLY CS 1 / ECQUEVILLY EFC 1

1ER RAPPEL

SENIORS

D4-A DU 27/10/2024

28220845 OLYMPIQUES MANTES FC 1 / ECQUEVILLY EFC 1

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 21/10/2024

29695025 CHANTELOUP LES V. US 1 / OVILLOISE 1

FUTSAL

D1-A DU 19/10/2024

29608734 AS JEUNESSE D'ACHERES 1 / JOUARS-PONT. 1

FORFAIT GENERAL

U18

D3-A EPONE USBS 21

D3-B CROISSY US 21

FORFAITS NON AVISES

2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-C DU 03/11/2024

28230593 PECQ US LE 2

U18

D3-A DU 03/11/2024

29717200 EPONE USBS 21

U15

D1-B DU 02/11/2024

29613415 ENT. VELIZY-JOUY 1

FORFAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

D1-C DU 02/11/2024

29566180 RAMBOUILLET YVELINES FC 2

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

U18

D3-B DU 03/11/2024
29717401 CROISSY US 21

MATCHES REMIS

A JOUER LE 14/11/2024

FUTSAL

D1-A
29608745 ATFC 1 / TRAPPES YVELINES 1

CC SENIORS
À 20h

POULE UNIQUE
29702402 MAUREPAS AS 2 / MARLY LE ROI US 2

A JOUER LE 22/12/2024

SENIORS

D3-A
28219363 VINSKY FCM 1 / AUBERGENVILLE F.C 2

D3-B
28219495 CROISSY U.S. 1 / FEUCHEROLLES USA 1

D4-C
28220955 CLAYES SS/BOIS U.S.M 1 / JOUY EN JOSAS U.S. 2

A JOUER LE 12/01/2025

U18

D3-A
29717203 MAURECOURT F.C. 21 / RCC 21

A JOUER LE 19/01/2025

U18

D3-C
29725578 CLAYES SS/BOIS U.S.M 21 / ST ARNOULT U.S. 21

A JOUER LE 16/02/2025

SENIORS

D1-A
28214747 MARLY LE ROI U.S. 1 / BAILLY NOISY SFC 1

A JOUER LE 21/12/24

U14

D4-A DU 12/10/2024
28252775 GARGENVILLE STADE 21 / AUBERGENVILLE FC 21

MATCHES A PROGRAMMER

VETERANS

D3-A
29531731 ANDRESY F.C. 31 / MONTESSON U.S. 32

U18

D3-C
29725621 PLAISIROIS FO 22 / MONTIGNY LE BTX AS 22

U16

D4-B
29722062 HOUILLES S.O. 21 / CELLOIS CS 22

COURRIERS

502858 HOUILLES AC :

Pris note du courrier de HOUILLES AC demandant la possibilité de reporter l'intégralité des matchs à domicile comme à l'extérieur pour la journée du samedi 16 novembre 2024, afin de permettre à tous les licenciés de participer à l'organisation très pointilleuse du 7ème tour de Coupe de France face à BOULOGNE S/MER USCO 1.

La Commission rappelle la décision prise par les clubs en Assemblée Générale (PV COMITÉ DU 06.06.2018), stipulant que les clubs évoluant à partir de la D1 et jouant en COUPE DE FRANCE peuvent demander le report des matchs, uniquement à domicile et le jour-J de déroulement du match de Coupe Nationale, des autres équipes du club à compter du 7ème tour. HOUILLES AC rentre dans ces critères donc la Commission donne son accord pour reporter les matchs prévus à domicile à cette date uniquement. Elle maintient donc les rencontres prévues à l'extérieur le 16 novembre prochain.

517482 VELIZY ASC :

Le club nous informe qu'il est partenaire de la journée Laurette FUGAIN et demande le report des matchs du Dimanche 24 novembre 2024 :

VET D1-A 28230384 VELIZY ASC 31 / MAUREPAS AS 31
VET D5-E 29456420 COIGNIERES FC 32 / VELIZY ASC 33
SEN D2-A 28219109 HOUDANAISE REGION FC 1 / VELIZY ASC 1
SEN D5-D 29552435 VELIZY ASC 2 / BAILLY NOISY SFC 3
SEN D5-E 28230831 ESSARTS LE ROI AGS 2 / VELIZY ASC 3

La Commission donne son accord sous réserve de la fourniture d'un justificatif.

518355 ACHERES FC :

Le club nous informe d'un match de gala avec le Variété Football Club le 14/12/2024 et demande le reports des matches.

La Commission demande la liste des matchs concernés ainsi qu'un justificatif.

518199 CARRIERES GRESILLONS AS :

Le club nous informe de dates pour lesquels les matches sont reportés.

La Commission vous rappelle que d'être hors championnat ne dispense pas de respecter le calendrier et demande les raisons de ces demandes de report.

DEMANDES SENIORS

CC DU 17/11/2024

29910963 MESNIL LE ROI AS 2 / PLAISIROIS FO 2

Demande de MESNIL LE ROI pour jouer ce match sur le stade PIERRE TARANNE (herbe), car un autre match est prévu sur le synthétique en même temps, à 14h au lieu de 15h car il n'y a pas d'éclairage.

La Commission donne son accord.

D5-D DU 02/02/2025

29552466 HOUILLES SO 3 / VELIZY ASC 2

Demande de Houilles SO pour inverser le match.

Le match aller ayant eu lieu, la Commission ne peut accepter.

VETERANS

D1-A DU 17/11/2024

28230375 VALLEE 78 31 / BUC FOOT AO 31

Demande de VALLEE pour jouer ce match à 9H.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

D3-A DU 10/11/2024

29541728 GARGENVILLE STADE 31 / MONTESSON US 32

Demande de Gargenville pour inverser le match en raison de travaux.

En attente de l'accord de MONTESSON avant Vendredi 8/11 à 12H.

D5-D DU 10/11/2024

29456177 JOUY EN JOSAS 31 / BOIS D'ARCY AS 33

Demande de JOUY EN JOSAS pour inverser le match.

Accord de BOIS D'ARCY.

Accord de la Commission.

U18

D3-B DU 10/11/2024

29717442 HOUILLES AC 23 / VSCI 21

Demande de VSCI pour inverser la rencontre.

Accord de HOUILLES AC.

Accord de la Commission.

D3-C DU 10/11/2024

29725620 ST ARNOULT FC 78 21 / MAUREPAS AS 22

Demande de ST ARNOULT pour faire jouer la rencontre à 13h au lieu de 15h30.

Cet horaire étant officiel, la Commission donne son accord.

U14

D3-B DU 09/11/2024

28283590 FOURQUEUX AS 1 / BOUGIVAL FOOT 1

Demande de FOURQUEUX pour inverser le match en raison de détections organisées par le District de Football des Yvelines.

Accord de BOUGIVAL

Accord de la Commission.

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE C DU 08/11/2024

29917179 VILLEPREUX FC 1 / MAUREPAS AS 5

Demande de VILLEPREUX pour jouer le 06/12.

En attente de l'accord écrit de MAUREPAS avant vendredi 08/11 à 12h.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

500416 CHATOU AS

Le club souhaiterait la modification suivante pour organiser ses rencontres (3ème équipe U16 ajoutée plus tard) :

* U16 D4-C à 11H30 au lieu de 13H

La Commission donne son accord.

TIRAGE COUPES

Le tirage ci-dessous est disponible sur internet (Footclubs et site)

CY U14

2EME TOUR

Dimanche 23 Novembre 2024

POUR INFORMATION

FUTSAL

TIRAGE ► 25/11

MATCHS ► 16/12

SENIORS F À 11

TIRAGE ► 02/12

MATCHS ► 11/01

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

TIRAGE ► 02/12

MATCHS ► 13/01

CDM

TIRAGE ► 16/12

MATCHS ► 12/01

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).
Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT Désormais LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► LIEN N°1 OU LIEN N°2

SENIORS

D4-A DU 03/11/2024

28220806 CS ROSNY FOOTBALL 2 / BREVAL LONGNES F.C. 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de ROSNY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-E DU 03/11/2024

28230820 MESNIL ST DENIS ASL 1 / VELIZY ASC 3

Pris note du rapport de MESNIL ST DENIS.

La Commission sanctionne l'équipe de MESNIL ST DENIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

VETERANS

POULE UNIQUE DU 03/11/2024

29765208 ENT. MEZIERES SERBIE 31 / ABLIS SUD 78 31

Pris note du rapport de MEZIERES.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U18

D2-A DU 06/10/2024

28251595 CONFLANS F.C. 21 / CARRIERES S/SEINE US 21

Après 2 rappels et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U15

POULE-C DU 05/10/2024

29566187 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHAMBOURCY ASM 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

Après 2 rappels et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe CARRIERES GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE A DU 21/10/2024

29695027 F.C. À L'ANCIENNE 1 / MAUREPAS AS 1

Pris note du rapport de MAUREPAS.

La Commission sanctionne l'équipe de MAUREPAS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

U18

D2-A DU 03/11/2024

28251606 AUBERGENVILLE F.C 21 / A.S. BUCHELOISE 21

Pris note du rapport de BUCHELOISE.

La Commission demande à AUBERGENVILLE de confirmer la non présentation de tablette pour réaliser la FMI.

U16

D2-A DU 20/10/2024

28253343 CARRIERES GRESILLONS 21 / MARLY LE ROI U.S. 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

D4-E DU 02/11/2024

29561591 VALLEE 78 F.C. 22 / VOISINS F.C. 22

La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.